

# Justice. Les militants de l'Amassada condamnés en appel

■ La cour d'appel a confirmé le verdict de la première instance à Rodez. Quatre militants étaient notamment jugés pour des violences sur des gendarmes.

Après un an et demi de procédure, la justice a tranché une deuxième fois. Quatre militants de l'Amassada ont été de nouveau condamnés en appel, lundi soir, à Montpellier. Ils ont pris connaissance du délibéré de l'audience qui s'était déroulée le 16 février dernier, au cours de laquelle ils devaient répondre de faits commis le 12 octobre 2019, sur le site où RTE construit actuellement un transformateur électrique. Depuis le lancement de ce chantier en 2014, le collectif s'opposait à cette installation. Après plusieurs années passées sur place, ils avaient été évacués le 9 octobre, par les forces de l'ordre. Dans la foulée, RTE avait fait clôturer le terrain et installé des caméras de vidéosurveillance. Sauf que dès le 10 octobre, une



Avant son évacuation, la zone avait été transformée en ZAD.

centaine de militants ont de nouveau occupé les lieux. Les gendarmes avaient procédé à de nouvelles interpellations. Quatre manifestants avaient fait l'objet de poursuites judiciaires pour « occupation illégale du terrain, outrages à personnes dépositaires de l'autorité publique

commis en réunion et dégradations de biens d'autrui. »

En première instance, le tribunal de Rodez avait condamné les prévenus, le 9 juillet, à des peines allant de 4 à 7 mois de prison avec sursis pour les faits de violence. Les faits d'outrages n'avaient pas été retenus pour deux militants et un seul a été jugé coupable de participation à un attroupement. Les quatre pré-

venus étaient relaxés des faits de dégradation. En revanche, ils avaient été condamnés à une peine supplémentaire : un mois de prison avec sursis pour avoir refusé de se soumettre au prélèvement ADN.

Ils avaient également interdiction de se rendre à Saint-Victor-et-Melviu pendant cinq ans et devaient également payer une amende de 1 300 € aux gendarmes pour le préjudice moral.

Lundi, la cour d'appel de Montpellier a été un peu plus clémente. Les militants ont été condamnés à 6 mois de prison avec sursis pour des faits de violence et à l'interdiction de venir à Saint-Victor a été ramenée à trois ans. La peine d'un mois avec sursis pour le refus de prélèvement ADN a été confirmée. La société RTE a été déboutée pour sa demande de dommages et intérêts. Les militants de l'Amassada ont désormais le droit de se pourvoir en cassation, mais vu les coûts que cela engendrerait, il est peu probable qu'ils le fassent.

G. R.

## Un transformateur pour garantir l'autonomie électrique

Après plusieurs années d'occupation des lieux par les militants de l'Amassada, le chantier a commencé à la fin de l'année 2019 sur le site de 5 hectares, sur le territoire de la commune de Saint-Victor-et-Melviu. Après une première partie du chantier consacrée au terrassement et à la déviation provisoire de la ligne aérienne à 225 000 volts qui traversait le terrain, les entreprises Eiffage et Lagarrigue interviennent actuellement pour la construction des bâtiments qui doivent accueillir les postes électriques, celle de 225 000 volts, qui sera souterraine et celle de

400 000 volts, qui sera aérienne. Le montage de la première doit se terminer dans les prochaines semaines, avant que la partie proprement technique n'attaque au mois de mai. Elle devrait s'étirer jusqu'au mois de novembre.

En parallèle, les travaux du second poste doivent se poursuivre et s'échelonner jusqu'au début de l'année 2023, notamment avec du génie civil, l'installation des transformateurs et la construction des bâtiments de contrôle des installations électriques. Les premières mises en services, elles, pourraient avoir lieu dès 2022. Au moment de se lancer



Les travaux sont en cours.

dans ce projet, RTE avait estimé que « l'électricité produite et consommée sur le territoire sur le réseau à très haute tension et celui du sud du Massif central était proche de la saturation », avec donc des ris-

ques, dans les prochaines années, de coupures importantes. Le but du chantier est de garantir l'alimentation en électricité pour les habitants, mais aussi pour l'ensemble du tissu économique.

En tout, cet immense projet à l'échelle du Sud-Aveyron représente un investissement global de 75 millions d'euros. Un plan d'accompagnement de projets de 600 000 € sera également réalisé. Issu du contrat de service public signé entre l'État et RTE, il a pour but de soutenir des initiatives locales, notamment dans les communes concernées par le poste électrique.